

Enjeu n°1 : Maintenir la chasse populaire Gersoise

Contexte :

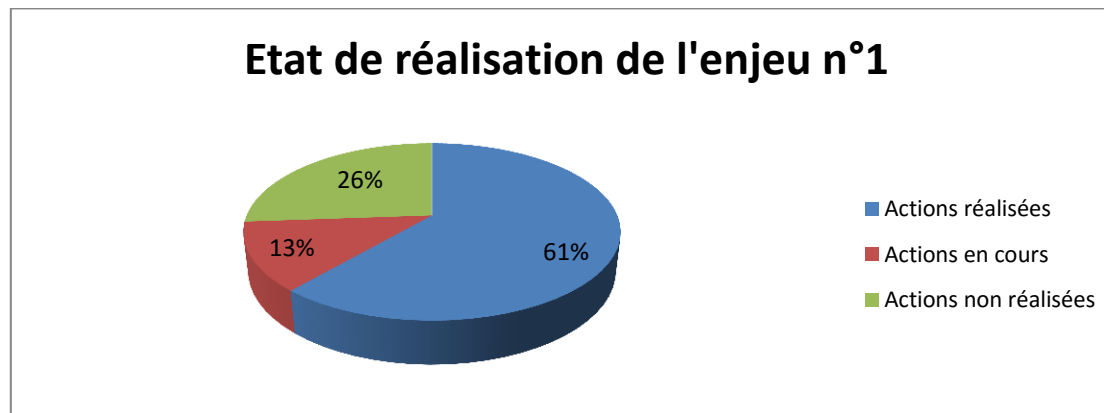
Le maintien d'une chasse populaire, pratiquée par le plus grand nombre et partagée par tous vise à tendre vers l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, et de fait, doit permettre à l'ensemble des acteurs ruraux d'exercer leur activité dans les meilleures conditions.

Pour parvenir à relever ce défi, la Fédération du Gers a souhaité entreprendre, entre 2008 et 2014, des actions visant à la fois à maintenir la diversité et la qualité des espèces chassables gersoises, à agir sur la préservation et la valorisation des habitats de ces taxons et dans le même temps à faciliter l'accès à la chasse à un plus grand nombre d'adhérents territoriaux.

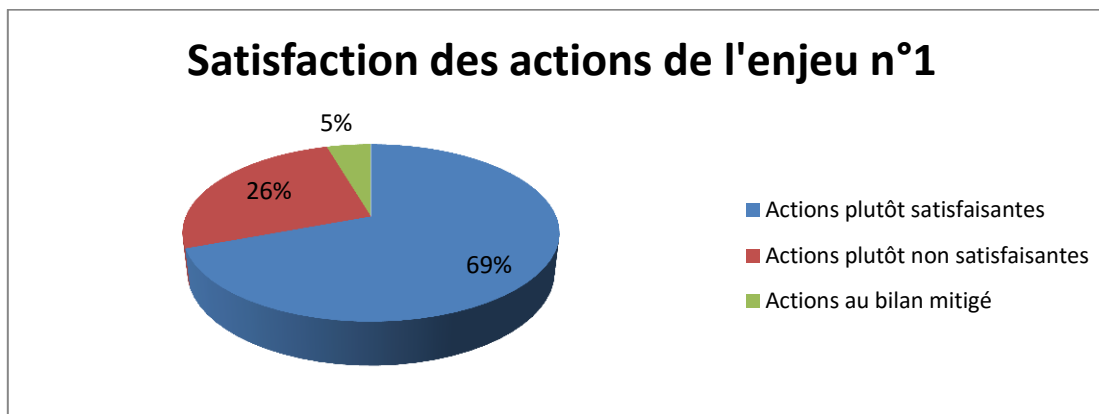
Etat de réalisation et poursuite des actions proposées :

Avec **88 actions** proposées par la Fédération, l'enjeu n°1 est celui qui était de loin le plus ambitieux du précédent SDGC.

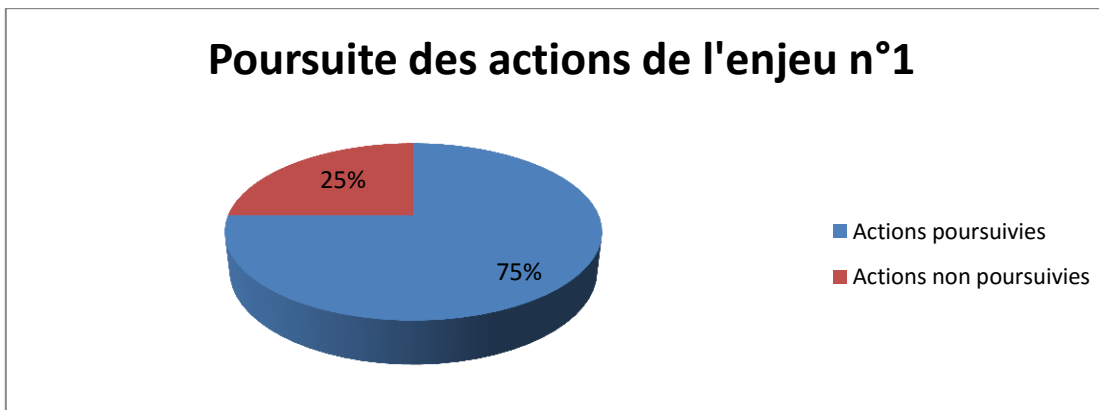
L'analyse de l'état de réalisation de ces actions, menée auprès des personnels fédéraux, indique que 65 des 88 actions proposées par la Fédération des Chasseurs ont été menées à bien ou sont aujourd'hui en cours de réalisation. Parmi les autres actions, 23 n'ont pu être réalisées (26%) par manque de temps, de moyens humains ou en raison d'une difficulté à motiver les adhérents territoriaux. A 74%, le taux de réalisation de cet enjeu apparaît donc comme très satisfaisant ; il est d'ailleurs le second plus élevé des 3 enjeux que présentait le précédent Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Gers.



De plus, il apparait que cet enjeu dispose de nombreuses actions ayant satisfaites les personnels fédéraux, comme l'indique le taux de satisfaction relativement élevé (69%). Ainsi, 61 actions ont été jugées plutôt satisfaisantes alors que 23 actions ne l'auraient pas été en l'état, et que 4 feraient l'objet d'un bilan mitigé.



Enfin, il ressort que 66 actions (75%) sur les 88 initialement proposées par la Fédération des Chasseurs du Gers en 2008 seront poursuivies avec ou sans ajustements au cours des 6 prochaines années.



Aide à la lecture des tableaux d'évaluation des actions:

1. Réponse aux exigences réglementaires du Code de l'Environnement :

Le Code de l'Environnement et ses articles L.425-1 à L.425-3-1 encadrent la mise en place du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Parmi ces différents articles, le L.425-2 précise quels sont les éléments devant obligatoirement y figurer. La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers a donc souhaité mettre en évidence à quelle obligation réglementaire chaque action répond, notamment afin de faciliter la lisibilité de l'action fédérale auprès de l'autorité administrative et des adhérents. Ainsi, dans le tableau d'évaluation, chaque action fait référence à un ou plusieurs alinéas de l'article L.425-2 du Code de l'Environnement :

- 1° : Les plans de chasse et les plans de gestion ;
- 2° : Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- 3° : Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5 [du Code de l'Environnement], à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe ;
- 4° : Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- 5° : Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

2. Référence aux Axes Stratégiques du SDGC du Gers 2008 – 2014 :

Cette mention fait référence à l'axe stratégique auquel appartient l'action étudiée, tel qu'il est mentionné dans le SDGC 2008 – 2014. Dans le cas de l'*Enjeu n°1 : Maintenir la chasse populaire gersoise*, il existe 3 axes stratégiques :

- 1 : Maintenir la diversité et la qualité des espèces chassables dans le Gers ;
- 2 : Préserver et valoriser les habitats favorables à la faune sauvage ;
- 3 : Faciliter l'accès à la chasse pour tous.

3. **Intitulé de l'action :**

Correspond à la description de l'action envisagée, telle qu'elle est mentionnée dans le SDGC 2008 – 2014.

4. **Niveau de réalisation de l'action :**

Afin d'appréhender le niveau de réalisation de chaque action proposée par le SDGC 2008 – 2014, un bilan interne a été effectué auprès du(des) technicien(s) fédéral(aux) en charge de sa mise en œuvre, selon 4 modalités possibles :

- **Réalisée** : l'action a été menée à bien au terme du SDGC 2008 – 2014 ;
- **En cours de réalisation** : l'action est en voie de réalisation, soit parce que l'action a vocation à durer dans le temps, soit parce que le SDGC prévoyait de débiter au terme du SDGC 2008 – 2014, soit parce que le délai envisagé était trop court ;
- **Non réalisée** : l'action n'a pas encore été réalisée au terme du SDGC 2008 – 2014, sans toutefois avoir été abandonnée ;
- **Abandonnée** : l'action n'a pu être réalisée, faute de moyen technique, financier, réglementaire ou par défaut d'acceptation par les acteurs socio-économiques.

5. **Commentaires :**

Cette section permet de compléter, nuancer ou justifier le niveau de réalisation de l'action considérée, à l'aide d'éléments qualitatifs ou quantitatifs. Ces commentaires peuvent être issus des personnels techniques fédéraux en charge de la réalisation de l'action et/ou des partenaires mobilisés lors de la phase consultative.

6. **Perspectives données à l'action pour le SDGC 2014 – 2020 :**

Cette section indique quelle sera la perspective donnée à chaque action sur la période 2014 – 2020, au vu de l'état d'avancement de cette dernière mais également au regard des résultats obtenus par rapport aux moyens déployés, voire des éventuels difficultés ou succès rencontrés, ainsi que des remarques et des attentes des différents acteurs rencontrés lors de la consultation.

De fait, les perspectives données à l'ensemble des actions, débattues et votées par les élus fédéraux de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, tiennent lieu de projet fédéral pour les 6 prochaines années (SDGC du Gers 2014 – 2020). Les modalités possibles pour cette section sont au nombre de 3 :

- **Poursuivie sans ajustement** : l'action a été jugée satisfaisante en l'état et sera poursuivie au cours de la période 2014 – 2020 ;
- **Poursuivie avec ajustement** : l'action a été jugée plutôt satisfaisante et sera poursuivie après ajustements pour la période 2014 – 2020 ;
- **Non poursuivie** : l'action n'a pas été jugée satisfaisante et ne sera pas poursuivie pour la période 2014 – 2020.

Réponse aux exigences réglementaires L.425-2 Code de l'Environnement (1°,2°,3°,4°,5°)	Référence aux Axes Stratégiques de l'Enjeu 1 du SDGC 2008 - 2014	Intitulé de l'action	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires (principaux résultats qualitatifs et/ou quantitatifs)	Perspectives données pour le SDGC 2014-2020
Intitulé de l'objectif poursuivi					
<ul style="list-style-type: none"> • 1° : Plans de chasse et plans de gestion • 2° : Sécurité des chasseurs et des non-chasseurs • 3° : Amélioration de la pratique de la chasse (PGA, PMA, régulation nuisibles, lâchers, recherche au sang, agrainage, déplacements en battue) • 4° : Préservation et amélioration des habitats de la faune chassable • 5° : Atteinte de l'équilibre-agro-sylvo-cynégétique • N/A : Hors champs réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 : Diversité et qualité des espèces chassables • 2 : Préserver et valoriser les habitats • 3 : Faciliter l'accès à la chasse pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Intitulé de l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisée • Non réalisée • En voie de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Si réalisée : satisfaisant ou non • Si non réalisée : principales raisons (techniques, financières, réglementaires, moyens humains, temporels ou financiers, non-acceptation, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non poursuivie • Poursuivie sans ajustement • Poursuivie avec ajustements

Réponse aux exigences réglementaires L.425-2 Code de l'Environnement (1°,2°,3°,4°,5°)	Référence aux Axes Stratégiques de l'Enjeu 1 du SDGC 2008 - 2014	Intitulé de l'action	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires (principaux résultats qualitatifs et/ou quantitatifs)	Perspectives données pour le SDGC 2014-2020
Objectif : Rechercher puis maintenir, avec les usagers de l'espace, un équilibre entre les populations de grand gibier et les capacités d'accueil des milieux					
1°, 5°	1	Mise en place d'un plan de gestion grand gibier (chevreuil, sanglier, cerf) sur le département en concertation avec l'ensemble des usagers de l'espace.	Non réalisée	Manque de temps	Non poursuivie
1°, 5°	1	Mettre en place une gestion concertée du Grand Gibier par l'intermédiaire des unités de gestion créées.	Non réalisée	Il n'existe pas à l'heure actuelle d'Unités de Gestion	Non poursuivie
1°, 3°, 5°	1	Mettre en place le Carnet de Prélèvement Universel (C.P.U.) pour connaître le tableau de chasse.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
3°, 5°	1	Promouvoir la recherche du grand gibier blessé au travers	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		des réunions organisées par la F.D.C. 32.			
1°, 4°	1	Cartographier les collisions routières des animaux afin d'appréhender la mortalité de la faune par circulation routière.	Non réalisée	Difficulté à mobiliser les adhérents	Non poursuivie
1°, 3°, 5°	1	Poursuivre le suivi annuel des populations de chevreuil sur le département par comptage direct en vue de l'attribution du plan de chasse.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
1°, 3°, 4°, 5°	1	Appliquer de nouvelles méthodes de recensements et de suivi des populations adaptées aux biotopes et aux densités de chevreuil.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
1°, 2°, 3°, 5°	1	Veiller au bon état sanitaire des populations de chevreuil sur le	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		département.			
1°, 5°	1	Tenir compte de la mortalité extra-cynégétique dans l'attribution annuel du plan de chasse.	Non réalisée	Difficultés techniques	Non poursuivie
1°	1	Réaliser un bilan des nouvelles méthodes de recensements et de suivi des populations expérimentées depuis 2011. Définir une nouvelle politique de suivi et de recensement des densités de chevreuils.	Réalisée	Satisfaisant, action achevée	Non poursuivie
1°, 5°	1	Créer une enquête personnalisée aux unités de gestion grand gibier qui permettra le suivi annuel quantitatif du sanglier sur le département.	Non réalisée	Il n'existe pas à l'heure actuelle d'Unités de Gestion	Non poursuivie
1°, 5°	1	Animer un réseau de conducteurs de chiens de meute créancés sur la chasse du sanglier	Non réalisée	Manque de temps et difficultés techniques	Non poursuivie

		dans le département			
1°, 3°, 5°	1	Donner les moyens aux responsables de territoires de chasse du département de gérer le sanglier en leur proposant des formations sur la gestion de l'espèce.	En cours	Satisfaisant, sous la forme de réunions cantonales	Poursuivie sans ajustement
Objectif : Prévenir et gérer les dégâts sur les cultures agricoles dus aux grands gibiers					
5°	1	Prévenir et indemniser les dégâts de grand gibier aux cultures agricoles conformément aux articles L 426-1 à L426-6 du code de l'environnement.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements (nouveau décret)
1°, 3°, 5°	1	Réaliser et diffuser une plaquette exposant tous les moyens de préventions des dégâts applicables sur le département.	Non réalisée	Manque de moyens humains	Poursuivie avec ajustement
5°	1	Mise en place de cultures de dissuasion sur les zones à dégâts de chevreuil en	Non réalisée	Manque de moyens humains	Non poursuivie

		collaboration avec les différents partenaires concernés.			
3°, 5°	1	Elaborer une charte exposant les conditions d'agrainage dissuasif sur le département. Un arrêté préfectoral spécifique validera ces dispositions.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
Objectif : Gérer durablement les populations de petit gibier sédentaire					
3°, 4°	1	Mise en place de cahiers des charges spécifiques à la gestion du lièvre, du lapin de garenne, de la perdrix rouge et du faisan commun sur le département et accompagner nos adhérents territoriaux dans la mise en œuvre de leurs souhaits.	Non réalisée	Manque de temps	Non poursuivie
3°, 4°	1	Promouvoir la mise en place de Plans de Gestion Cynégétique Approuvés et de Groupements d'Intérêts Cynégétique pour le lièvre sur le département. Assurer annuellement le suivi	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements

		de ces groupements, notamment au travers des comptages directs des populations.			
3°	1	Parvenir à obtenir un P.G.C.A. auprès de l'ensemble des adhérents territoriaux du pays Portes de Gascogne dans l'intérêt général de l'espèce.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
3°	1	Élaborer de nouveaux comptages lièvre sur le département et accompagner annuellement nos adhérents territoriaux.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
3°, 4°	1	Poursuivre le suivi annuel des Groupements d'Intérêts Cynégétique qui s'intéressent à la perdrix rouge.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
3°, 4°	1	Promouvoir l'émergence de Groupements d'Intérêt Cynégétique pour la	En cours	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements

		<p>perdrix rouge sur le pays des Portes de Gascogne. Mettre en place un programme de gestion annuel au sein de ces groupements.</p>			
3°, 4°	1	<p>Prioritairement sur les pays d'Auch et Val d'Adour, favoriser la création de Groupements d'Intérêts Cynégétique (G.I.C.) pour le faisan. Accompagner annuellement ces G.I.C. dans le but de voir se développer des populations naturelles.</p>	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
3°, 4°	1	<p>Étudier l'ensemble des territoires qui composent les pays d'Auch et de Val d'Adour pour déterminer deux secteurs pilotes où les biotopes sont favorables à l'accueil de populations naturelles de faisans. Mettre en place, avec les</p>	Réalisée	Réalisée en partie	Poursuivie avec ajustements

		adhérents territoriaux de ces secteurs, un programme de gestion pour valoriser l'espèce.			
3°, 4°	1	Donner, à l'ensemble de nos adhérents territoriaux du département, les moyens de développer des souches naturelles de faisans à partir de l'observation des secteurs pilotes suivis par la F.D.C. 32. Accompagner les adhérents qui souhaitent mettre en œuvre un programme de gestion de l'espèce.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	1	Se tenir informé de l'évolution des projets en cours menés par différents instituts et laboratoires, supervisés par le comité de suivi du lapin de garenne de la Fédération Nationale des Chasseurs.	Non réalisée	Manque de temps	Non poursuivie

Objectif : Améliorer nos connaissances sur les espèces sédentaires de petit gibier

1°, 3°	1	Mettre en place le Carnet de Prélèvement Universel (C.P.U.) pour connaître le tableau de chasse annuel des espèces sédentaires chassables de petit gibier.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
3°, 4°	1	Cartographier les collisions routières des animaux afin d'appréhender la mortalité de la faune par circulation routière.	Non réalisée	Difficultés techniques et à mobiliser les adhérents	Non poursuivie
3°	1	Réaliser un sondage pour évaluer le ressenti des chasseurs sur les lâchers de perdrix.	Non réalisée	Volonté politique fédérale	Non poursuivie
3°	1	Réaliser un sondage pour évaluer le ressenti des chasseurs sur les lâchers de faisans.	Non réalisée	Volonté politique fédérale	Non poursuivie
N/A	1	Cartographier la répartition et les collisions routières de blaireaux sur le département dans le cadre de l'enquête	Non réalisée	Difficultés techniques et à mobiliser les adhérents	Non poursuivie

		nationale			
Objectif : Appréhender les vagues de froid pour les espèces migratrices chassables					
1°, 3°	1	Élaborer un protocole de protection pour les espèces migratrices chassables en cas de vague de froid sur le département en fonction des particularités de chacune.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements (dépend de la volonté régionale)
Objectif : Maintenir voire favoriser les capacités d'accueil des espèces migratrices chassables					
1°, 3°, 4°	1	Mettre en place et promouvoir auprès des adhérents un cahier des charges spécifique à l'amélioration des réserves à palombes sur le département. Promouvoir ces nouvelles orientations auprès de nos adhérents territoriaux et les accompagner.	Non réalisée	Ne semble pas correspondre à une attente des adhérents territoriaux concernés	Non poursuivie
4°, 5°	1	Sensibiliser le monde agricole sur la conservation des	Réalisée	Satisfaisant, dérogation à la directive nitrates pour la préservation des	Poursuivie sans ajustement (dépend de la volonté régionale)

		chaumes de maïs propices à la palombe en hivernage sur le département.		résidus de cultures	
1°, 4°, 5°	1	Proposer aux adhérents territoriaux des dispositions permettant d'accroître la quiétude des palombes dans les réserves ainsi que des dispositions en matière de gestion forestière.	Non réalisée	Ne semble pas correspondre à une attente des adhérents territoriaux concernés	Non poursuivie
4°, 5°	1	Sensibiliser le monde agricole sur la conservation des chaumes propices à la caille des blés.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement (dans le cadre du projet AGR'EAU)
Objectif : Améliorer nos connaissances sur les espèces migratrices chassables					
1°, 3°	1	Mettre en place le Carnet de Prélèvement Universel (C.P.U.) pour connaître le tableau de chasse annuel des espèces migratrices chassables.	Réalisée	Non satisfaisant, outil mal adapté aux adhérents	Poursuivie avec ajustements
4°, 5°	1	Pérenniser le suivi annuel de l'hivernage	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans

		de la palombe en zone agricole dans le cadre des travaux du Groupement d'Investigation pour la Faune Sauvage et l'étendre progressivement au reste du département.			ajustement
4°	1	Poursuivre le suivi annuel de la migration post nuptiale de la palombe en plaine ainsi qu'en montagne dans le cadre des travaux du Groupement d'Investigation pour la Faune Sauvage.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
4°	1	Poursuivre le baguage annuel des palombes en hivernage à l'aide de filets.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements (si nécessaire)
4°	1	Mettre en place un réseau de correspondants de chasseurs de cailles sur le département. L'animer annuellement afin de suivre la tendance d'évolution des populations à	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements

		travers les prélèvements et un indice d'abondance départemental.			
4°	1	Pérenniser l'animation annuelle du réseau de correspondants de chasseurs de bécasses afin de poursuivre la tendance d'évolution.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
4°	1	Poursuivre le baguage annuel des bécasses sur les sites connus dans le cadre de l'étude menée avec le réseau bécasse de l'O.N.C.F.S.	Réalisée	Réalisé par ONCFS	Poursuivie sans ajustement
3°, 4°	1	A partir des données gersoises et nationales, rechercher s'il est opportun de mettre en place un Prélèvement Maximum Autorisé bécasse dans le Gers et l'accompagner d'un système de suivi annuel pour mesurer son impact.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
4°	1	Etendre le baguage annuel des bécasses en prospectant de nouveaux sites.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

4°	1	Poursuivre les recensements annuels des oiseaux d'eau sur les sites les plus importants en matière d'accueil. Optimiser la synthèse des résultats.	Non réalisée	Réalisé par ONCFS	Non poursuivie
4°	1	Poursuivre les implantations de canards colverts sur le département. Favoriser la capacité d'accueil en proposant des mesures d'aménagements des zones humides concernées.	Réalisée	Satisfaisant	Non poursuivie
4°	1	Poursuivre la contribution de la F.D.C. 32 aux suivis des oiseaux nicheurs dans le cadre du réseau national Alaudidés, Colombidés et Turdidés (A.C.T.) de l'O.N.C.F.S./F.N.C.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

Objectif : Défendre et/ou faire évoluer la réglementation concernant des espèces migratrices chassables

3°	1	Veiller au maintien des conditions réglementaires actuelles en faveur de la chasse à la palombe au fusil et au filet. Tenter d'obtenir, grâce aux synthèses du Groupement d'Investigation pour la Faune Sauvage et avec l'appui de ce dernier, la fermeture de la chasse à la palombe au 20 Février en palombière, à l'affût et à l'approche.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements probables
3°	1	Permettre à nos chasseurs de disposer de l'ensemble des informations concernant les démarches à effectuer ainsi que la réglementation en vigueur lors de la création d'une palombière à tir ou filet.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement (selon réglementation)
Objectif : Gérer les populations de nuisibles en tenant compte de leur incidence en termes de nuisance					
3°, 5°	1	Revaloriser le système permettant l'attestation	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		des prises de nuisibles.			
3°, 5°	1	Poursuivre la cartographie annuelle des prélèvements de nuisibles effectués par les sociétés de chasse et les piégeurs afin de maintenir et/ou de faire évoluer la liste des animaux classés nuisibles.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
3°, 5°	1	Mettre en place et animer annuellement un réseau départemental de personnes ressources pour l'identification et l'attestation de dégâts causés par des espèces susceptibles d'être classées nuisibles après formation par la F.D.C. 32.	Non réalisée	Manque de moyens humains	Non poursuivie
2°	1	Veiller annuellement au bon état sanitaire des espèces susceptibles d'être classées nuisibles sur le département à	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		travers l'élargissement des missions des personnes ressources constituant le réseau départemental.			
3°, 5°	1	Suivre annuellement l'évolution des populations de renard sur le département au travers de l'ensemble des données recueillies lors des différents comptages organisés par la F.D.C. 32.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
3°	1	Permettre à nos adhérents de pratiquer la chasse du renard dans les meilleures conditions possibles en les informant des différents modes de chasse de l'espèce et de la réglementation spécifique.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
Objectif : Promouvoir le piégeage des espèces classées nuisibles					
3°, 5°	1	Promouvoir le piégeage auprès de chasseurs en	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		pérennisant la délivrance de l'agrément de piégeur par l'intermédiaire des formations décentralisées dispensées par la F.D.C. 32.			
3°, 5°	1	Promouvoir le piégeage auprès de chasseurs en proposant des interventions de la F.D.C. 32. sur le sentier de piégeage créé sur le site de formation de Boucagnères.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
Objectif : Améliorer les capacités d'accueil des milieux agricoles, des milieux forestiers et des zones humides en faveur de la faune sauvage					
4°, 5°	2	Poursuivre le programme de Jachères Environnement Faune Sauvage sur le département.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
4°	2	Poursuivre le suivi des parcelles boisées acquises par la F.D.C. 32 ou par la Fondation pour la protection des	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement (selon opportunités)

		habitats et de la faune sauvage.			
4°, 5°	2	Promouvoir l'implantation et la conservation de haies champêtres des adhérents territoriaux en développant un partenariat départemental.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
4°, 5°	2	Améliorer les capacités d'accueil des milieux forestiers pour la faune sauvage par la mise en place de cultures faunistique au travers des massifs.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
4°	2	S'informer annuellement des terrains potentiellement disponibles pour acquisition par l'intermédiaire de la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement (selon opportunités)

Objectif : Réduire l'impact du machinisme agricole sur la faune sauvage

4°	2	En partenariat avec les structures départementales concernées, diminuer la destruction de la faune sauvage par le broyage des fossés et talus avec la diffusion d'une plaquette.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
4°, 5°	2	En partenariat avec les structures départementales concernées, diminuer la destruction de la faune sauvage par le machinisme agricole avec la diffusion d'une plaquette.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
Objectif : Contribuer à la prise en compte de la faune sauvage en matière de réglementation agricole sur la faune sauvage					
4°, 5°	2	Participer aux réunions concernant la réglementation agricole afin que la faune sauvage soit prise en compte.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
4°, 5°	2	Elaborer une plaquette à destination des responsables de territoires de chasse, chasseurs et	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		agriculteurs, en partenariat avec les structures départementales concernées, informant sur la réglementation existante liée à la préservation de la faune sauvage.			
Objectif : Améliorer le niveau de communication auprès des chasseurs					
2°, 3°	3	Pérenniser et optimiser la validation annuelle du permis de chasser.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Poursuivre la rédaction d'articles pour nos responsables de territoires de chasse et chasseurs à travers le journal du chasseur.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Permettre à nos adhérents et chasseurs de pouvoir s'exprimer en pérennisant les réunions préparatoires à l'Assemblée Générale de la F.D.C 32 ainsi que la réunion annuelle avec les délégués cantonaux et les	Réalisée	Réalisation partielle, volonté politique fédérale	Poursuivie avec ajustements

		associations spécialisées.			
N/A	3	Optimiser le déroulement de l'Assemblée Générale en permettant à nos adhérents territoriaux d'exprimer leurs souhaits.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Informier régulièrement les administrateurs de la F.D.C. 32 des actions menées dans le cadre du S.D.G.C. pour leur permettre de diffuser les informations sur leur secteur.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
3°, 5°	3	Défendre les intérêts moraux des chasseurs en permettant à la F.D.C. 32 de se concerter en vue de l'établissement de la liste des nuisibles ainsi que l'établissement des prix des denrées agricoles.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Mettre en place un système de veille de	En cours	Satisfaisant	Poursuivie avec

		l'actualité cynégétique et informer rapidement nos chasseurs de ces évolutions par le biais d'internet.			ajustements
N/A	3	Favoriser l'accès à de nouveaux territoires de chasses pour nos chasseurs.	Non réalisée	Difficulté à mobiliser les adhérents	Poursuivie avec ajustements
N/A	3	Organiser annuellement une exposition des trophées de chasse prélevés dans le Gers.	Non réalisée	Manque de temps	Non poursuivie
Objectif : Faciliter le quotidien des gestionnaires de territoires et chasseurs en développant des prestations de services et des conseils personnalisés adaptés					
1°, 2°, 3°	3	Proposer à nos responsables de territoires de chasse un nouveau carnet de battues plus adapté.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Organiser un programme annuel de remise à jour des statuts de nos adhérents territoriaux à travers un modèle de statut.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

4°, 5°	3	Elaborer et distribuer un catalogue de l'ensemble des aménagements cynégétiques réalisables par nos adhérents territoriaux et les accompagner dans la mise en œuvre de ces projets.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
N/A	3	Réorganiser le siège social de la F.D.C.32 pour permettre un meilleur accueil de nos adhérents territoriaux et chasseurs.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Réaliser un support de documents, spécialement conçu pour nos adhérents territoriaux, qui leur permettra de regrouper toutes les informations nécessaires à leurs fonctions et d'en disposer en toutes circonstances.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Pérenniser le suivi annuel de l'évolution	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement (si moyens

		des territoires de chasse et assurer la mise à jour par cartographie informatique.			humains adaptés)
2°, 3°, 4°	3	Mettre à disposition des adhérents territoriaux et des chasseurs, au siège social de la F.D.C. 32, une panoplie de matériels pour les aider dans la gestion quotidienne de leur territoire.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
1°	3	Poursuivre la distribution annuelle décentralisée des bracelets chevreuils sur le département.	Non réalisée	Manque de temps et de moyens humains	Poursuivie avec ajustements
N/A	3	Permettre aux délégués cantonaux d'assurer leur rôle de relais entre les adhérents territoriaux et la F.D.C. 32 en redéfinissant leur rôle et en leur diffusant un guide.	Non réalisée	Volonté politique fédérale	Non poursuivie
N/A	3	Proposer à nos adhérents territoriaux	Non réalisée	Volonté politique	Non poursuivie

		des contrats de services pour faciliter la gestion de leur territoire de chasse.		fédérale	
N/A	3	Mettre à disposition des adhérents territoriaux une exposition mobile pour leur permettre de promouvoir la chasse lors des différentes manifestations locales.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement